



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENNAIS
SEANCE DU 09 JUILLET 2025**

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 17
Délégués Excusés : 4	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 20

Date convocation : 03 JUILLET 2025

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre REMY

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de juillet, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 03 juillet 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+pouvoir de Paul CARRERE) – Anaïs FROUSTEY -Yannick VILLATOTO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN – Claude LABORDE – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE (+ pouvoir de Jean-Luc DUBROCA) – Frédéric PRADERE – Nicole DUCOUT – Marc GAILLARD - Jean-Pierre REMY.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc DUBROCA a donné pouvoir à Didier PLANCKE
Martine GASON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU
Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Absent excusé : Monique DUVIGNAU

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 99 /2025

Objet : Prise en charge frais de restauration et de transport collectif pour la réalisation d'un cycle de formation Bafa débutant en 2025.



N° 99 /2025

Objet : Prise en charge frais de restauration et de transport collectif pour la réalisation d'un cycle de formation BAFA débutant en 2025.

Dans le cadre des objectifs de la Convention Territoriale Globale en Pays Morcenais « promouvoir la qualité des projets d'animation sur le territoire en direction des enfants » et « donner l'opportunité à tous les jeunes de vivre un engagement citoyen », la Communauté de Communes du Pays Morcenais organise un cycle de formation BAFA en demi-pension pour les jeunes du Pays Morcenais en partenariat avec la ville de Mimizan, ville conventionnant avec l'organisme de formation FRANCAS.

Le coût de la formation sera facturé par les Francas aux stagiaires ou à leurs employeurs.

Madame Nicole DUCOUT précise que la Communauté de Communes du Pays Morcenais s'engagera :

- à prendre en charge les repas pour les stagiaires habitant la Communauté de Communes pendant la durée des stages de formation générale et de perfectionnement.
- à prendre en charge le transport collectif des stagiaires du Pays Morcenais si le nombre de stagiaire le justifie.

Après en avoir délibéré,

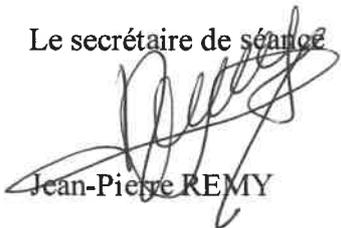
Le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE le déroulement d'un cycle de formation BAFA sur le Pays Morcenais débutant en 2025.

S'ENGAGE à prendre en charge les repas pour les stagiaires habitant le Communauté de Communes, ainsi que le transport collectif de ces stagiaires, pour l'année 2025 et les années suivantes.

DIT que les dépenses s'y rapportant seront inscrites au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

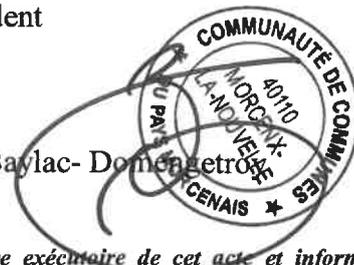
Le secrétaire de séance


Jean-Pierre REMY

Morcenx-la-Nouvelle, le 9 juillet 2025

Le Président

Jérôme Baylac- Doméngetrôse



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>